



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021
EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le 30 novembre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 23 novembre 2021.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, REGNIER Jean, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, David WEPIERRE, Pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothee DENEUVILLE, Charlotte MERLIER, Céline CARON, Geneviève FORATIER

Excusé et pouvoir donné :

Julien HANNON, excusé, donne pouvoir à Joël LEMORT

Madame le Maire ouvre la séance.

Céline CARON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE PREVENTION DE LA PERTE DE L'AUTONOMIE AVEC LES COMMUNES VOISINES

RAPPORTEUR : Roselyne BODART

Le Conseil Départemental 62, par l'intermédiaire de la Maison de l'Autonomie de St Omer et du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de l'Audomarois) fait un appel à projets auprès des communes et autres structures (associatives etc) suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

L'objectif est la mise en place d'actions collectives (réunions d'informations ou ateliers collectifs) pour les personnes âgées afin de les aider à préserver leur capital santé, pour qu'elles puissent continuer à bien vivre chez elles par l'acquisition de connaissances, de développement des pratiques, l'amélioration du cadre de vie. Les actions peuvent porter par exemple sur la mémoire, la sécurité routière, l'aménagement du domicile pour éviter les chutes, etc.

Pour ce faire un Comité de Pilotage doit être mis en place avec les communes voisines.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la création d'un Comité de Pilotage avec les communes voisines et les actions qui seront menées pour aider les personnes âgées.

**OBJET : DELIBERATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT VACANCES DE PAQUES 2022**

RAPPORTEUR : Roselyne BODART

En partenariat avec la commune de Senninghem, il est proposé de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 11 au 15 avril 2022 sans transport et sans cantine.

Les tarifs resteraient identiques à ceux du mois de juillet :

Enfants de Senninghem et de Nielles :

-Si Q<à 617 : 20 € la semaine - 15 € à partir du 2^{ème} enfant
-si Q>à 617 : 25 € la semaine - 20 € à partir du 2^{ème} enfant

-Enfants extérieurs :

-si Q< à 617 : 40 € la semaine - 30 € à partir du 2^{ème} enfant
-si Q>à 617 : 50 € la semaine - 45 € à partir du 2^{ème} enfant

La semaine débutée par l'enfant serait due.

Les enfants pourraient éventuellement prendre un pique-nique pour le midi sous la surveillance d'un animateur.

Une garderie sera possible le matin et le soir moyennant une participation financière des familles pour le coût de 1€ de l'heure.

Début février 2022 un sondage sera lancé pour un retour au 28 février 2022 pour évaluer le nombre d'enfants qui souhaitent intégrer l'ALSH en avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour que l'ALSH ouvre en avril 2022

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU
MARAIS**

RAPPORTEUR : Benoît DUCROCQ

Monsieur DUCROCQ explique l'urgence des travaux à la rue du Marais

Vu l'état de la de la voirie, des ouvrages doivent être réalisés rapidement.

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour toute décision sur le choix de l'entreprise et la signature du devis.

Le montant des dépenses est estimé à : 64 755 € H.T

Une demande de subvention est envoyée :

- à la Préfecture - DETR
- au Conseil Départemental - FARDA

L'Assemblée délibérante approuve, à l'unanimité

- les démarches faites auprès des diverses institutions pour la demande de subvention
- l'approbation des différentes institutions
- la demande d'acompte et le versement (au commencement des travaux)
- la demande de solde à la fin des travaux

Subventions attendues : DETR : 20 %

Conseil Départemental : 23,16 %

Fonds propres : 56,84 %.

Coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable

Coût H.T. de l'opération :	64 755,00 €
-----------------------------------	--------------------

Plan de financement "Travaux de voirie" - Rue du Marais

DEPENSES		RESSOURCES		%
<u>Dépenses éligibles</u>	Montant H.T.		Montant	
		Etat - DETR	12 951,00 €	20
		Conseil Général 62 – FARDA :		
		40 % de la Subvention plafonnée à 37 500 € - ce qui représente 23,16 % du montant HT des travaux	15 000,00 €	23,16
<u>Travaux d'aménagement de voirie</u>	64 755,00 €			
		Sous-total subventions	27 951,00 €	43,16
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres	36 804,00 €	56,84
Sous-total subventionnable	64 755,00 €	Total	64 755,00 €	100

Echéancier de réalisation

<u>Date prévisionnelle de début de travaux :</u>	SEPTEMBRE 2022
<u>Date prévisionnelle de fin de travaux :</u>	OCTOBRE / NOVEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement des travaux, autorisent à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions et acceptent toute subvention accordée.

OBJET : DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE TALUS

RAPPORTEUR : Benoît DUCROCQ

Monsieur DUCROCQ explique l'urgence des travaux de confortement de talus au Hameau de Larre

Vu l'éboulement d'un talus suite aux fortes pluies, l'urgence se fait sentir car la voirie, de ce fait, commence à s'endommager..

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour toute décision sur le choix de l'entreprise et la signature du devis.

Le montant des dépenses est estimé à : 36 300 € H.T

Une demande de subvention est envoyée :

- A la Préfecture – DETR – lutte contre les inondations
- au Conseil Départemental –Amendes de Police

L'Assemblée délibérante approuve, à l'unanimité

- les démarches faites auprès des diverses institutions pour la demande de subvention
- l'approbation des différentes institutions
- la demande d'acompte et le versement (au commencement des travaux)
- la demande de solde à la fin des travaux

Subventions attendues : DETR – lutte contre les inondations : 35%

Conseil Départemental – Amendes de police : 40 %

Fonds propres : 60 %.

Coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable

Coût H.T. de l'opération :	36 300,00 €
-----------------------------------	--------------------

Plan de financement "Travaux de voirie" - Aménagement de la Rue de Larre – Hameau de Larre

DEPENSES		RESSOURCES		%
<u>Dépenses éligibles</u>	Montant H.T.		Montant	
		Etat - DETR – lutte contre les inondations	12 705 €	35
		Conseil Départemental (Amendes de police	14 520 €	40
<u>Travaux de confortement de talus suite aux inondations</u>	36 300,00 €	Sous-total subventions	27 225,00 €	75
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres	9 075,00 €	25
		Sous-total subventions	27 225,00 €	75
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres	9 075,00 €	25

Sous-total subventionnable	36 300,00 €	Total	36 300,00 €	100
----------------------------	-------------	-------	-------------	-----

Echéancier de réalisation

<u>Date prévisionnelle de début de travaux :</u>	DECEMBRE 2021
<u>Date prévisionnelle de fin de travaux :</u>	JANVIER 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement des travaux, autorisent à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions et acceptent toute subvention accordée.

OBJET : DELIBERATION INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux élections Départementales et régionales, la Commune a reçu une indemnité forfaitaire d'un montant de 317,19 € et propose au Conseil Municipal de reverser cette somme aux 2 agents chargés des élections.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de diviser cette somme par 2 et de reverser 158,59 € à Nicole DOLLÉ et 158.60 € à Justine SOURDEVAL

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMENBREMMENT (AFR) DE NIELLES-LES-BLEQUIN

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Gérald REMOND, élu lors de la séance du 14 septembre 2021, délibération N° 2021-09-36, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour le renouvellement du bureau de l'AFR.

Monsieur le Président de l'AFR a fait part à Madame le Maire de la liste des membres qui désirent se présenter.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ladite liste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de nommer les membres du bureau pour une durée de six ans :

- Madame Véronique DARRAS épouse SOUDAIN

OBJET : DELIBERATION CADEAU DE FIN D'ANNEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Isabelle LEROY

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le choix du cadeau de fin d'année pour les membres du personnel communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'offrir des cartes cadeaux aux membres du personnel communal pour un montant total de 2000€, celles-ci seront commandées selon les choix de chacun.

OBJET : ACHAT DE LIVRES POUR LE NOËL DES ENFANTS SCOLARISÉS AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE JEAN FAUVIAU

Rapporteur : Roselyne BODART

La séance est ouverte,

A l'occasion des fêtes de fin d'année Madame le Maire propose à l'assemblée d'offrir un livre à chaque élève scolarisé au sein du Groupe Scolaire Jean Fauviau.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'offrir un livre à chaque élève scolarisé au sein du groupe scolaire Jean Fauviau.

Les livres seront commandés à la librairie Mots et Merveilles, le montant total de la dépense est fixé à 1200 € TTC

OBJET : DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL – LOCAL DE STOCKAGE

Rapporteur : Isabelle LEROY

La séance est ouverte,

Madame le Maire explique l'urgence des travaux à réaliser au local de stockage, près de l'agence postale.

Vu l'état de la toiture, des ouvrages doivent être réalisés rapidement.

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour toute décision sur le choix de l'entreprise et la signature du devis.

Le montant du devis s'élève à 8606,00 € HT,

DEPENSES	RESSOURCES	%
----------	------------	---

<u>Dépenses éligibles</u>	Montant H.T.		Montant	
<u>Travaux de rénovation d'un bâtiment communal – local de stockage</u>	8 606,00 €	Etat - DSIL	1 721,20 €	20
		Sous-total subventions	1 721,20 €	20
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres	6 884,80 €	80
Sous-total subventionnable	8 606,00 €	Total	8 606,00 €	100

et approuvent le plan de financement des travaux, autorisent à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions et acceptent toute subvention accordée